

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Y ASSISTAIENT :

Mesdames BERRICHI – BUCINA – DE BRUIN – DELOT M. - DERUELLE – ETIENNE – GUILLOT - SEUVRE

Messieurs BAILLET - BLANCHET – BLAUVAC – BOUCHERON – CARRA – CHEVALIER – CONVERSAT (suppléant de M. FOURNIER) – CORNIOT – COURSIMAULT – DELAGNEAU D. – DELAGNEAU G. – DELAGNEAU J.L. – DELOT Y. - FERRAG – GAILLOT M. – GAILLOT S. – GUINET-BAUDIN – HARIOT – HENRY – JUSSOT – LEPRUN – MORLE – PARIGOT – PORCHER - ROUSSELLE

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Mesdames DELCROIX – SCHWENTER et MESSIEURS BIOT – QUERET - TIRARD

ÉTAIENT ABSENTS :

Mesdames BOUROTTE - TISON – Messieurs CLERIN – DELAVault – FOURREY – MAILLARD – MATIVET – MORINIÈRE – QUOIRIN - RAMON

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES – CENTRALITÉS RURALES EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTE – CONVENTION CADRE POUR LA REVITALISATION DE LA COMMUNE DE BRIENON SUR ARMANÇON

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention avec la Ville de Briennon sur Armançon et le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de la convention cadre pour la revitalisation de la commune de Briennon sur Armançon

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – LOGEMENT – PROGRAMME FRANCE RENOV – ADIL DE L'YONNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REFUSE** d'adhérer au Pacte Territorial Départemental proposé par l'Etat visant à assurer le financement de l'Espace Conseil FRANCE RENOV actuellement intégré au sein de l'ADIL de l'Yonne
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AERODROME – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AERONAUTIQUE NON CONSTITUVE DE DROITS REELS – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CENTRE DE VOL A VOILE DE SAINT-FLORENTIN - CHEU

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention d'Occupation Temporaire du domaine public Aéronautique non constitutive de droits réels pour l'association «Centre de Vol à Voile Saint Florentin-Chéu»
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de ladite convention.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AERODROME – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AERONAUTIQUE NON CONSTITUVE DE DROITS REELS – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES AILES FLORENTINOISES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention d'Occupation Temporaire du domaine public Aéronautique non constitutive de droits réels pour l'association « Les Ailes Florentinoises »
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de ladite convention.

ENVIRONNEMENT – DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – SYNDICAT MIXTE D'ETUDE POUR LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES CENTRE YONNE (SDCY) – SORTIE DU SYNDICAT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 1 voix contre (M. LEPRUN), 2 abstentions (M. LEPRUN avec le pouvoir de Mr QUERET, M. MORLE) et 35 voix pour :

- **APPROUVE**, le retrait de la Communauté de communes Serein et Armance du Syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés centre Yonne dit Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY) au 1^{er} janvier 2025 ;
- **APPROUVE** la reprise en gestion directe des actions de prévention des déchets sur le territoire communautaire à compter du 1er janvier 2025 dont l'élaboration de son Plan Local de Prévention des Déchets et Assimilés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la demande officielle de sortie du syndicat.

SERVICE A LA POPULATION – CULTURE – ECOLE DE MUSIQUE – TARIF 2024-2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **FIXE** pour l'année 2024-2025, et les suivantes jusqu'à une nouvelle modification, pour le « Hors Cursus Chorale (adulte) » à 115 € par an
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

**RESSOURCES INTERNES – RESSOURCES HUMAINES – PROTECTION SOCIALE
COMPLEMENTAIRE – CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE
DES RISQUES PREVOYANCE ET SANTE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'adhésion à la convention de participation pour la couverture du « Risque Prévoyance » et au contrat collectif à adhésion facultative afférent auprès de l'organisme assureur « Collecteam-Allianz Vie » au bénéfice de l'ensemble des agents de la Communauté de Communes Serein et Armance, sans condition d'ancienneté et cela pour une durée de 6 ans.
- **APPROUVE** l'adhésion à la convention de participation pour la couverture du « Risque Santé » et au contrat collectif à adhésion facultative afférent auprès de l'organisme assureur « Mutuelle Nationale Territoriale » au bénéfice de l'ensemble des agents de la Communauté de Communes Serein et Armance, sans condition d'ancienneté et cela pour une durée de 6 ans.
- **ARRÊTE** la participation financière à date d'effet du 1^{er} janvier 2025 à la cotisation des agents à hauteur de :

Santé (Mutuelle)	Prévoyance
25€ par mois et par agent	25€ par mois et par agent

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature des conventions et actes en résultant.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** cette décision modificative.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses de Fonctionnement :**

- 014 / 7498 – Autres revers. sur dot. et part. 745 107.00 €

Total 745 107.00 €

- **Recettes de Fonctionnement :**

- 741126 – Dot. de comp. des group. de communes 745 107.00 €

Total 745 107.00 €